OBSERVATIONS

DES

TRIBUNAUX D'APPEL

SUR

LE PROJET DE CODE CIVIL.

II.e PARTIE.

NANCI.	POITIERS.
NÎMES.	RENNES.
ORLÉANS.	ROUEN.
PARIS *(Liv. I.er)*.	TOULOUSE *(Liv. I.er)*.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.
Messidor an IX.